

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 27 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 20 juin conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, BEZEAULT Marie-Laure, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : MASSE Julien qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à GONCALVES Régine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Enfouissement haute tension et communications poste Les Marins (Tranche 2).

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux aériens haute tension et communications, situés au hameau des *Marins*, entre le Chemin du Moulin et la RD45 / Route de TALLARD.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n° 09-2025 du 19 mars 2025 par laquelle le Conseil Municipal avait validé la participation financière de ces travaux.

Le Territoire d'Énergie Hautes-Alpes – SyME05 a fait une nouvelle estimation du coût des travaux des réseaux de communications.

Le montant estimé à la base de 42 387,50 € est remplacé par 23 464,95 (plafonné à 25 811,45 €).

Une nouvelle convention avec le Territoire d'Énergie Hautes-Alpes- SyME05 est proposée pour cette modification du coût de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux de communications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

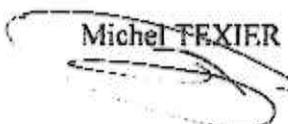
- **Accepte** l'estimatif émis par le Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes – SyME05 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes – SyME05 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.


Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,


Michel TEXIER